

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/07/4.4

SEANCE DU 20 JUILLET 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT JUILLET à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENT
33	28	5	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Michel OLLAGNIER, Didier MARTINA-FIESCHI, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Cathérine MAGADDINO, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN-DEROSES, Julien ROCCHIA, Benoît ADET, Anaïs HATRET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Muriel BOVIS, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Delphine GROSSO représentée par M. Le Maire, Robert BENEVENTI
Brigitte CREVET représentée par Laetitia QUILICI
Nathalie PESCHARD-LAUZIERE représentée par Carine GINZAC
Valérie MASSENET représentée par Didier MARTINA-FIESCHI
Ombeline LOMPRES représentée par Michel THUILIER

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : OUI

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

OBJET : Quartier culturel de la NORIA- Horaires d'ouverture de la média ludothèque d'Ollioules

Monsieur Didier MARTINA-FIESCHI, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau Quartier culturel de la Noria comprend une média-ludothèque qui sera gérée par un service municipal dédié à la mise en œuvre de la politique culturelle en faveur du livre et de la lecture au sein de la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine.

Ce nouvel équipement culturel sera en adéquation avec les préconisations définies par l'Etat concernant les bibliothèques publiques pour une commune de 15 000 habitants en matière de personnel, d'horaires d'ouverture, de superficie, de collections et d'actions culturelles.

L'ensemble de l'organisation est explicité dans le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la média-ludothèque.

Pour mémoire, la bibliothèque actuelle est gérée par une équipe de 7 personnes bénévoles dans un local de 200 m² avec une ouverture au public de 6h par semaine, réparties sur 3 jours.



Lundi	15h30 -17h30
Jeudi	9h30 - 11h30
Vendredi	15h30 -17h30

La média-ludothèque accueillera la population 25h par semaine, réparties sur 4 jours, avec une équipe de 7 professionnels et au sein d'un espace de 1 000 m². Cette amplitude hebdomadaire couvre les plages d'ouverture pour le public, hors accueil de classes et de groupes divers, ainsi que travail interne.

Les horaires d'ouverture, conformes aux pratiques actuelles des médiathèques de taille moyenne et intégrant une logique de service public moderne (horaires élargis, journées continues), sont proposés ainsi qu'il suit :

Mardi	14h -18h
Mercredi	10h -18h
Vendredi	14h -19h
Samedi	10h -18h

Les jeudis sont dévolus à l'accueil des classes et groupes divers.

Des ouvertures ponctuelles le vendredi en soirée pourront être envisagées lors d'événementiels particuliers.

La média-ludothèque sera fermée :

- les lundis et dimanches (repos dominical des agents),
- les jours fériés,
- la semaine du 15 août, et la semaine entre Noël et Nouvel An.

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence culturelle exercée par la commune,

VU le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social pour la mise en place et le fonctionnement de la future média-ludothèque,

VU l'ouverture prochaine de la média-ludothèque municipale située, Quartier Culturel de la NORIA,

CONSIDERANT la volonté de la commune de favoriser l'accès à la culture, à la lecture publique et aux ressources numériques pour tous les publics,

CONSIDERANT la nécessité de proposer des horaires d'ouverture adaptés aux rythmes de vie des usagers (scolaires, actifs, familles, retraités),

CONSIDERANT l'organisation du service et les moyens humains affectés à la média-ludothèque,



OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. VALIDE les horaires d'ouverture au public de la média-ludothèque du Quartier culturel la Noria.
2. DECIDE de mettre en œuvre ces horaires, disposition reconduite annuellement, sauf modification par nouvelle délibération.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à ajuster les horaires en fonction des besoins, suite au bilan de fréquentation et d'usage qui sera fait après une année de fonctionnement.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à faire exécuter la présente délibération.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**

